

RÔLE DES COORDONNATEURS ET CONSIGNES

EPREUVE ECRITE OBLIGATOIRE PONCTUELLE DE LANGUE VIVANTE

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SESSION 2024

Le rôle du professeur-coordonnateur

- Nous remercions chaque professeur coordonnateur de se présenter à la Direction avant le démarrage des corrections.
- Il est l'interlocuteur privilégié de la Direction et des corps d'inspection.
- **Il rassemble les correcteurs lors d'une réunion d'entente juste avant les corrections afin de :**
 - ❖ rappeler le format de l'épreuve (s'assurer de la prise de connaissance du sujet global et du support audio/vidéo)
 - ❖ harmoniser les pratiques
 - ❖ donner les consignes de correction que les correcteurs devront respecter
- Lors de la réunion d'entente, il s'assure que les photocopies des consignes de correction et les grilles d'évaluation sont en nombre suffisant.
- Il vérifie que tous les correcteurs ont **impérativement** renseigné la liste d'émargement.
- Il fait un bilan après la correction d'une ou 2 copies ou **à mi-parcours** de la journée avec les correcteurs.
- A la fin des corrections, il **s'assure** avec les correcteurs **que les bordereaux de notes sont correctement complétés et que la grille nationale d'évaluation est dûment complétée pour chacun des candidats** (« Appréciation » et « Note intermédiaire du candidat » sur 12 points).
- Nous vous rappelons que la grille d'évaluation est classée avec la copie qui lui correspond. Les correcteurs devront motiver leurs notes dans la partie « Appréciation ».
- La saisie des notes se fait par le biais de l'application internet **CYCLADES**. L'adresse du site et les codes de connexion figurent sur **les bordereaux de notation** qui ont été préalablement envoyés dans chaque centre de correction. **Les notes seront saisies par chaque correcteur à la fin des corrections en BINÔME.**
- **Le professeur coordonnateur rassemble les correcteurs à l'issue des corrections afin d'harmoniser les notes.**
- Les bordereaux et les grilles d'évaluation seront envoyés par le centre d'épreuves au service des examens (DEC).
- **Le professeur coordonnateur adresse un bilan aux inspectrices/inspecteurs sur le déroulement des corrections en fin de journée.**

Rappel du format et de la durée de l'épreuve

Epreuve finale ponctuelle obligatoire

Temps d'évaluation 1 - Evaluation commune sur table

- 3 activités langagières, **60 minutes maximum, sans préparation ; notée sur 12 points.**
- **Compétences évaluées :** compréhension de l'oral (C.O), compréhension de l'écrit (C.E), expression écrite (E.E)

A – Compréhension de l'oral :

- Compte rendu **en français**

B – Compréhension de l'écrit :

- Compte rendu **en français**

C – Expression écrite :

- Un seul sujet à traiter sur les 2 sujets proposés **en anglais**
- 100 à 120 mots attendus en **langue vivante**
- **Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL :**
 - B1+ pour la LVA
 - A2+ pour la LVB

Consignes de correction

- ✓ La notation se fait par activité langagière de 0.5 à 4 points selon les degrés.
- ✓ Inciter les professeurs évaluateurs à aller au point supérieur s'il y a un doute sur une partie, lire l'ensemble de la copie pour avoir une idée globale du profil linguistique du candidat pour pondérer vers le point inférieur ou supérieur.
- ✓ C'est la pertinence des réponses qui va déterminer le degré.

A - Pour la CO :

- Passer le document sonore aux professeurs évaluateurs afin qu'ils s'imprègnent du contexte de la situation.
- Le candidat restitue ce qu'il a compris : la nature et le thème principal du document ; la situation, les faits marquants, les événements principaux, les informations significatives, etc. ; l'identité des personnes (ou personnages) et, éventuellement, les liens entre elles (entre eux) ; les différents points de vue ; les éventuels éléments implicites du document ; la fonction et la portée du document (relater, informer, convaincre, critiquer, dénoncer, divertir, etc.).

- Il s'agit de rapporter les informations qu'il a comprises et non d'imaginer, de traduire l'histoire ou de donner son point de vue personnel.
- Si le support de la C.O est une vidéo, ne pas tenir compte des informations relayées par les images relevées par le candidat : cela ne correspond pas à la compétence évaluée.
- La longueur du compte rendu n'est pas spécifiée dans le B.O.
- Le correcteur n'évalue pas le degré de maîtrise de la langue française des candidats.
- Si le candidat produit une carte mentale ou un schéma au lieu de rédiger un compte rendu, il est bloqué au degré 1 de la grille LVA ou LVB (quelques mots de sens épars ou isolés).

B - Pour la CE :

- Il s'agit de rendre compte en français des aspects les plus saillants du document.
- Si le candidat propose une traduction intégrale du texte, on ne corrige pas. Il a 0/4.
- Si le candidat intègre dans son compte rendu des éléments du texte traduits, on ne sanctionne pas. On accepte de corriger selon la grille.
- Le candidat restitue ce qu'il a compris : la nature et le thème principal du document ; la situation, les faits marquants, les événements principaux, les informations significatives, etc. ; l'identité des personnes (ou personnages) et, éventuellement, les liens entre elles (entre eux) ; les différents points de vue ; les éventuels éléments implicites du document ; la fonction et la portée du document (relater, informer, convaincre, critiquer, dénoncer, divertir, etc.).
- La longueur du compte rendu n'est pas spécifiée dans le B.O.
- Le correcteur n'évalue pas le degré de maîtrise de la langue française des candidats.
- **Aucun point ne sera attribué en cas de recours à la langue anglaise de la part du candidat.**

C - Pour la E.E :

- Le texte officiel précise que la longueur minimale attendue se situe entre 100 et 120 mots.
- **Si le candidat traite les deux sujets, on corrige celui qui est susceptible de lui donner le plus de points.** On ne fait pas le cumul des deux sujets, notamment pour le nombre de lignes exigées.
- Si une copie présente un nombre de mots très inférieur au minimum (par exemple 50 mots), on adoptera une notation positive mais limitée au degré 1 (entre 0,5 et 1 point).
- Entre 50 et 100 mots, on positionnera le candidat au regard du degré 2 si la qualité de la production est avérée.

- Si une copie présente plus de 120 mots, on relit l'ensemble de la production écrite et l'on regarde où la positionner en fonction des degrés.
- On évalue une compétence telle qu'elle est décrite dans la grille et on positionne le candidat dans un degré de maîtrise, sans comptabiliser les fautes d'orthographe, de grammaire et d'accords.
- **Si le candidat rédige en français, aucun point ne lui sera attribué.**
- **Cas du « hors sujet » :** Dans le degré 4, le « hors sujet » n'est pas possible. Le candidat sera donc positionné sur les degrés 1, 2 ou 3. Avant, il faut évaluer le degré du « hors sujet » avec le coordonnateur ou la coordonnatrice.
 - Si le « hors sujet » est vraiment « hors sol » (ex. il parle de son futur métier au lieu de son voyage idéal), on ne corrige pas ;
 - Si le « hors sujet » est « acceptable », on corrige tout de même (ex. il parle de son plat préféré au lieu du plat qu'il déteste).

Candidats à besoins particuliers

- Pour les aménagements des candidats en situation de handicap, les centres d'examen concernés auront connaissance des aménagements à mettre en place, via l'application CYCLADES, de manière nominative afin d'éviter tout questionnement.
- Pour les dispenses d'épreuves, pour la partie correction, la dispense d'une partie de l'épreuve entraîne une neutralisation de cette partie : par exemple, pour un candidat dispensé de la partie "Compréhension de l'oral", la note correspondant aux 2 autres parties écrites (soit sur 8 points), devra être proratisée sur 12 points.

En cas de problème il est impératif de s'adresser au chef de centre (Chef d'établissement).